

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

PURSUIT 240 (Cultures CLEARFIELD)

USAGE AGRICOLE

POUR VENTE POUR USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET  
RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

GARANTIE : imazéthapyr ... 240 g

SOLUTION

NO. D'HOMOLOGATION : 28899

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 3,3 Litres

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT DE L'EMPLOI DE CE PRODUIT  
ET METTANT EN DANGER DES PERSONNES OU DES BIENS,  
TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT, AU 1(800)454-2673

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

BASF Canada Inc.  
100 Milverton Drive  
5<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario  
L5R 4H1  
1-877-371-2273

PURSUIT<sup>MD</sup> est une marque déposée de BASF.

©BASF Canada Inc., 1995

## **PRÉCAUTIONS**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

PEUT ÊTRE NOCIF SI INGÉRÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.

NE PAS CONTAMINER LES CULTURES VIVRIÈRES NI LES PÂTURAGES.

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS.

ÉVITER D'INHALER LES VAPEURS OU LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.

Peut entraîner des dommages aux yeux.

Peut provoquer une irritation cutanée.

Utiliser dans un endroit bien aéré.

Se protéger de la poussière et des éclaboussures en portant des lunettes protectrices ou un masque anti-poussière ou un écran facial et des gants résistant aux produits chimiques au moment des opérations de mélange, de remplissage, et pendant l'application, le nettoyage et la réparation.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long lors de la manipulation du produit.

Ne pas manger, boire ni fumer lors de l'utilisation.

Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes.

Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit.

Prendre une douche IMMÉDIATEMENT après le travail.

Entreposer à part tous les vêtements de protection et les laver séparément.

Laver l'équipement de protection (gants, lunettes, masque) à l'eau savonneuse dès qu'ils sont retirés.

Laver vos vêtements à l'eau chaude et au détergent avant de les porter de nouveau.

Porter des vêtements frais lavés tous les jours.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

**NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter symptomatiquement.

## **ENTREPOSAGE**

NE DOIT PAS GELER. NE PAS entreposer à des températures inférieures à 0°C. Si le produit est exposé à des températures inférieures à 0°C durant l'expédition ou l'entreposage, assurez-vous qu'il est totalement dégelé et que le contenant a été retourné plusieurs fois avant l'utilisation.

## **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.